



**MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION
DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT**

**SÉANCE SOLENNELLE DE RESTITUTION DES RÉSULTATS À
MI-PARCOURS RÉALISÉS DANS LE CADRE DES CONTRATS DE
PERFORMANCE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET
STRUCTURES SOUS TUTELLE**

Exercice 2026

*Allocution de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan
et de la Coordination de l'Aide au Développement*

Kinshasa, le 02 octobre 2026

**Monsieur le Secrétaire Général ;
Mesdames et Messieurs les Mandataires publics et Coordonnateurs ;
Mesdames et Messieurs les membres du Cabinet, Cadres et Agents du Ministère ;
Mesdames et Messieurs les membres du comité de suivi et évaluation des contrats
de performance ;
Distingués invités en vos titres et qualités respectifs ;
Mesdames et Messieurs,**

La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui marque une étape importante dans la mise en oeuvre de la gestion axée sur les résultats au sein du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement.

Le 25 juin 2026, nous avons traduit cette ambition en engagements concrets, à travers la signature de contrats de performance avec quinze établissements publics et structures sous tutelle. Après le temps de l'engagement vient celui de l'appréciation des résultats, **dans un esprit de responsabilité, de transparence et d'amélioration continue.**

Je voudrais saluer l'adhésion de nos établissements et structures à cette démarche, ainsi que leur collaboration, de manière générale, avec les comités ad hoc chargés de leur évaluation. Cette participation constitue un premier acquis dans l'installation d'une culture de la performance au sein de notre administration.

Je félicite également les membres du Comité de suivi-évaluation et des comités ad hoc pour le travail accompli. **Leur mission exige méthode, objectivité et sens de l'État.** Elle consiste à confronter les engagements aux réalisations documentées, à apprécier les progrès et à proposer les corrections nécessaires

Mesdames et Messieurs,

Le contrat de performance n'est pas un document de circonstance ni une simple formalité administrative. Il constitue un véritable instrument de pilotage, de suivi et de redevabilité. Il traduit les missions confiées à chaque structure en objectifs précis, en résultats attendus, en indicateurs mesurables et en responsabilités clairement identifiées.

L'évaluation à mi-parcours fait apparaître des performances contrastées. Certaines structures enregistrent des avancées qu'il convient de consolider. D'autres accusent des retards qui appellent des mesures correctives ciblées. Ces différences doivent être examinées avec rigueur et équité, au regard des cibles prévues pour la période évaluée, des moyens disponibles et des contraintes effectivement documentées.

Les difficultés relevées concernent notamment les réformes encore inachevées, les systèmes d'information incomplets, la mobilisation des ressources financières et l'écart entre les activités engagées et les résultats mesurables. Ces constats doivent désormais guider nos décisions pour la période restante de l'exercice.

Le contrat de performance traduit les missions de chaque structure en objectifs précis, en résultats attendus et en responsabilités identifiées. **Sa valeur dépend de notre capacité à l'utiliser régulièrement pour orienter l'action, suivre les engagements et rendre compte des résultats obtenus.**

À cet égard, je tiens à rappeler une exigence essentielle : **aucune évaluation rigoureuse ne peut être conduite sans informations complètes, fiables, vérifiables et transmises dans les délais.**

Chaque établissement et chaque structure doit fournir les rapports d'activités, les données chiffrées, les indicateurs actualisés et les pièces justificatives nécessaires à l'appréciation de ses engagements.

Pour chaque engagement, il faut préciser les réalisations concrètes, le degré d'atteinte de la cible, les écarts constatés et les difficultés rencontrées. **Une activité annoncée ou engagée ne suffit pas à démontrer un résultat.**

Lorsque les preuves sont insuffisantes, le comité doit signaler cette limite et distinguer les réalisations non documentées des engagements effectivement non exécutés. **La crédibilité de notre dispositif**

Mesdames et Messieurs,

Cette exigence appelle l'implication personnelle des dirigeants.

Les mandataires publics et coordonnateurs doivent s'assurer que leurs équipes connaissent **les engagements souscrits, suivent les indicateurs et conservent les preuves des réalisations.**

Il leur appartient d'expliquer les résultats de leur structure et les décisions prises pour corriger les insuffisances. La redevabilité permet de reconnaître les efforts accomplis, d'examiner les difficultés et d'améliorer l'utilisation des ressources publiques. Elle fait pleinement partie de la responsabilité managériale. repose sur cette précision.

Pour renforcer cette responsabilité, **j'annonce l'instauration d'un dialogue de gestion individuel entre la tutelle et le responsable de chaque structure, avant les prochaines cérémonies de restitution.**

Ce dialogue s'appuiera sur les conclusions des comités ad hoc et sur les observations de la structure évaluée. Il permettra de clarifier les écarts, d'examiner les contraintes et de convenir des mesures correctives.

Toute clarification susceptible de modifier une appréciation devra reposer sur des éléments vérifiables et suivre le circuit de validation prévu. Nous préserverons ainsi la rigueur du travail technique et la qualité du dialogue avec les dirigeants.

Pour la période restante de l'exercice 2026, j'attends de chaque structure un plan de mesures correctives précisant les actions prioritaires, les responsables, les échéances, les moyens nécessaires et les résultats attendus.

Ces plans devront accorder une attention particulière aux engagements en retard, à la finalisation des réformes et à la fiabilité des données de performance. Les besoins de financement devront être explicités afin de faciliter les arbitrages et de prioriser les actions réalisables.

Le Comité de suivi-évaluation assurera le suivi périodique de ces mesures et portera à l'attention de la tutelle les difficultés nécessitant une décision.

Le Ministère, pour sa part, poursuivra son accompagnement. Nous renforcerons les capacités des responsables des structures et des membres des comités ad hoc en matière de gestion axée sur les résultats. Nous devons améliorer également les outils de suivi et progresser dans leur digitalisation.

Cet accompagnement ira de pair avec **une exigence constante de transparence, de respect des échéances et de qualité des résultats.**

Mesdames et Messieurs,

Nous avons franchi une première étape avec la signature des contrats de performance. L'évaluation à mi-parcours nous permet aujourd'hui de mesurer les avancées et de préciser les corrections nécessaires. La prochaine étape doit être celle d'une amélioration mesurable des résultats à fin 2026.

Notre ambition est de disposer de structures capables de démontrer leur contribution aux priorités de développement du pays et à l'amélioration des conditions de vie de nos populations.

J'en appelle donc au sens du devoir de chacun, à la sincérité dans la reddition des comptes et à l'implication personnelle de tous les responsables.

J'insiste que chaque engagement doit être suivi. Chaque résultat doit être documenté. Chaque difficulté doit conduire à une réponse adaptée.

**Tous engagés,
tous mobilisés
pour planifier,
pour moderniser
Et transformer des vies.**

Je vous remercie.